les assiégés furent mis en déroute par le feu d'une batterie de 4 canons européens non rayés.

Quelques obus ayant éclaté dans les rues produisirent une grande consternation parmi eux. Un soldat ayant ramassé un obus encore chargé pour en extraire la poudre, une explosion eut lieu, qui tua plusieurs des témoins les plus rapprochés et inspira une telle terreur aux autres, que bientôt les Chinois devinrent maîtres du bourg.

Les hauts fonctionnaires sont fiers de l'armée stationnée près de Pékin, montant à environ 100,000 hommes, et des ouvrages de fortification importants, armés en partie de canons Krupp, qui ont été élevés en vue de protéger les côtes et les rivières; mais ces régiments manquent également de discipline.

Un rapport de la légation anglaise de Pékin constate que, de 1864 à 1871, le commerce avec la Chine s'est élevé de 31,590,026 livres sterling à 45,915,193 livres; notamment, les importations en Chine se sont élevées de 15,388,073 livres en 1864 à 23,457,028 livres en 1871, et les exportations de Chine de 16,201,053 livres en 1864 à 22,458,165 livres en 1871. Le revenu des douanes s'est accru de 2,624,752 livres en 1864 à 3,738,715 livres en 1871. La Grande-Bretagne a la plus forte part dans ce trafic. M. Wade, le ministre anglais à Pékin, considère comme indiscutable que le commerce anglais paye pour le moins les trois quarts des droits de douane, et comme ces droits sont de 5 pour 100 *ad valorem*, et qu'ils se sont élevés en 1872 à 3,830,000 livres, il en conclut que le commerce anglais avec la Chine s'est élevé, dans cette année, à 56,000,000 de livres sterling. Le commerce des Etats-Unis avec la Chine n'est porté qu'à 3,629,655 livres en 1871; mais M. Malet, secrétaire de légation, constate dans son rapport que le progrès du commerce des Etats-Unis avec la Chine depuis 1864 a été relativement plus considérable que celui de l'Angleterre, et qu'il est destiné vraisemblablement à lui faire une concurrence redoutable.

La valeur des importations en Chine de coton fabriqué s'est élevée de 4,385,180 livres sterling en 1864 à 6,692,385 livres sterling en 1871; mais les importations de tissus de laine, pendant la même période, ont diminué de 2,217,367 livres à 1,429,765 livres, et les importations de métaux, de 1,213,380 livres en 1870 à 731,564 livres en 1871. La valeur des soies exportées de Chine en 1871 a été de 7,552,289 livres, celle du thé de 11,870,009 livres.

Le commerce de la Chine avec la Russie, en 1871, n'a été que de 506,595 livres, savoir : 133,542 livres par voie d'Odessa et 326,300 par voie de Kiakhta. Le trafic par voie de Kiakhta date de 1861; les espérances qu'on avait d'abord conçues de ses rapides progrès ne se sont pas réalisées. En 1869, on l'évaluait à 602,417 livres; il est tombé à 326,300 livres en 1871. Cette diminution est attribuée aux épidémies sur les bestiaux qui ont ravagé la Mongolie à de fréquents intervalles, à l'incursion de hordes révolutionnaires et aux lourds impôts levés sur les Mongoliens pour entretenir les troupes destinées à comprimer l'insurrection.

M. W.-F. Mayers, secrétaire de la légation britannique à Pékin, a publié dans la *Revue de Chine* des renseignements intéressants sur l'origine et la situation des journaux en Chine. Les feuilles périodiques existant actuellement dans la capitale sont au nombre de onze, en y comprenant le plus ancien de tous les journaux, non-seulement de la Chine, mais encore du monde entier, la *Gazette de Pékin*, qui fait autorité pour les nouvelles officielles du pays.

Les Chinois donnent à leurs journaux les titres de « Annonces de la métropole » ou « Nouvelles de la capitale et de la cour. » C'est sous cette dernière dénomination que la *Gazette de Pékin* était publiée dans l'antiquité. La première mention qui en soit faite se trouve dans les annales du règne de l'empereur Kai-yuan, de 713 à 741 de l'ère chrétienne.

Dans ces temps reculés, ces journaux n'étaient, sans aucun doute, que des circulaires manuscrites; mais rien n'indique au juste l'époque où ils ont commencé à être imprimés, en dehors de la prétention hautement manifestée par les Chinois dans leurs annales d'avoir découvert l'imprimerie au moyen des caractères en bois, plus d'un siècle avant que les types mobiles fussent connus en Europe. Ils ont aussi un procédé d'impression au moyen de plaques de cire, qui ressemble à la lithographie et qui remonte à une époque plus reculée. Ces deux systèmes sont employés pour l'impression de la vénérable gazette, qui paraît à peu près dans le même format qu'il y a des siècles. Les journaux chinois ont, en moyenne, dix ou douze feuilles d'un papier mince et noirâtre mesurant 7 pouces 1/2 sur 3 pouces 3/4 et recouvertes à l'extérieur de papier jaune, de manière à former une espèce de brochure. Ils sont imprimés avec des caractères mobiles en bois, que l'on arrange à peu près comme dans nos imprimeries d'Europe. Les éditions pour lesquelles on emploie les plaques de cire sont souvent illisibles par suite de la faiblesse de l'empreinte. Ces dernières ne sont pas reconnues par le gouvernement, vu qu'elles sont dues à l'industrie privée.

En général, les journaux sont imprimés et publiés par des personnages ayant un caractère officiel et qui sont responsables vis-à-vis des autorités de police de la capitale. Ils prennent leurs informations au bureau des rapports, où sont déposés les mémoires, rescrits, décrets, ordonnances et nominations qui leur sont communiqués. Il est de règle que toutes les communications soient signées par les reporters, excepté dans le cas où elles sont présentées officiellement par des corps constitués. Le journal officiel ne doit, dans aucun cas, publier des nouvelles concernant les pays étrangers, ni les relations du gouvernement avec les gouvernements étrangers. C'est par la voie des journaux que les particuliers, en Chine, adressent leurs pétitions à l'empereur. Même les hauts fonctionnaires, pour solliciter un congé, emploient cette voie.

Pour n'en citer qu'un exemple, le gouverneur général de Sze-chwan, Wu-dang, en demandant un congé de deux mois, déclare que, depuis des années, il est affligé d'éruptions cutanées périodiques qui s'étendent par tout le corps et le forcent à se gratter jour et nuit. Il entre ensuite dans une foule de détails, citant les certificats de son médecin et invoquant tous les arguments capables de toucher le souverain, ce qui lui réussit, puisqu'un décret accordait le lendemain le congé sollicité. A côté de la publicité accordée à ces détails insignifiants, on remarque dans les journaux l'absence complète de certains renseignements importants et d'une utilité incontestable. Ce qui concerne les étrangers, même investis de fonctions officielles près du gouvernement chinois, est soigneusement passé sous silence, à moins que, dans certaines occasions, leur attitude énergique ne force les autorités à se départir de cette règle de conduite.

Les principaux journaux chinois sont : la *Presse quotidienne*, parue à Hong-kong il y a dix-huit ans; le *North China Herald* de Shang-Haï, qui parut en 1862 et qui maintenant renferme souvent des illustrations; les *Nouvelles* de Shang-Haï, tiré sur du papier anglais, mais qui n'a pas eu de succès auprès de la population chinoise; le *Shunpao*, hebdomadaire, imprimé avec des types fabriqués à l'étranger et très-répandu à cause des sujets qu'il traite de préférence et dont l'immoralité plaît aux gens du pays; le *Timpao*, publié aussi hebdomadairement à Shang-Haï, en chinois et en anglais, sous le haut patronage de Li-hung-chang, l'éminent homme d'Etat chinois. Nous ne parlons pas des circulaires publiées à Canton et dans les autres capitales, n'ayant voulu que donner une idée du journalisme dans le Céleste-Empire.

* **CHINIAN (SAINT-)**, ville de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-E. de Saint-Pons, sur le Vernazobres; pop. aggl., 2,893 hab. — pop. tot., 3,772 hab. « Cette petite ville, dit M. H. Fisquet, est dans un site fort agréable, auprès d'une vaste vallée tapissée de riches prairies; on la trouve désignée quelquefois sous le nom de Saint-Chinian-de-la-Corne, à cause de la grande quantité de tanneurs qu'on y trouve et qui suspendent leurs cuirs à des cornes de bœuf. Elle doit son nom souvent corrompu, Saint-Agnan, Saint-Anian, Saint-Chignan, à une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée le 1er août 826 et qui remplaça un autre monastère appelé de Saint-Laurent de Vernazobres, établi vers 794 par Aignan, qui en fut le premier abbé avant de devenir le premier abbé du monastère de Caunes. Comment le nom du fondateur du premier passa au second, c'est ce qu'il serait difficile de dire. Quoi qu'il en soit, les deux abbayes, situées près du même cours d'eau, le Vernazobres, et voisines l'une de l'autre, eurent une origine différente, deux fondateurs distincts, et ne furent réunies en une seule que par un diplôme de Charles le Simple, en 899. Aussi a-t-on pris parfois saint Aignan, évêque d'Orléans et patron de l'abbaye de Saint-Chinian, pour Aignan, fondateur et abbé de celle de Saint-Laurent. Autour du nouveau monastère vint bientôt se grouper une population attirée par la douceur du climat et les agréments du site, et ainsi se forma avec le temps la ville actuelle, dont les protestants s'emparèrent en 1578. Déjà, le 29 septembre 1567, l'abbaye avait été presque entièrement détruite par une troupe de calvinistes, à la tête desquels marchait le baron de Faugères. L'abbé Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare et archevêque de Narbonne, ne put en commencer la restauration qu'en aliénant, en 1571, le domaine de Sariége. Les travaux de reconstruction s'avançaient lorsque, en 1578, Pierre Bacon, de Pierrerue, vint de nouveau détruire et piller l'abbaye. Lorsque, le 8 août 1629, la réforme de la congrégation de Saint-Maur fut introduite dans l'abbaye de Saint-Chinian, les bâtiments en furent de nouveau relevés, et la première pierre d'une nouvelle église fut posée en 1647. Cette église s'acheva en 1664. L'industrie et le commerce de Saint-Chinian sont très-actifs et s'exercent surtout sur la fabrication des draps et les distilleries d'eau-de-vie. »

* **CHINON**, ville de France (Indre-et-Loire), ch.-l. d'arrond., à 46 kilom. S.-O. de Tours; pop. aggl., 4,625 hab. — pop. tot., 6,533 hab. L'arrond. compte 7 cant., 87 commun., 85,880 hab. Commerce de bestiaux, grains, vin, eau-de-vie, miel, cire, œufs, beurre, pruneaux, etc. Sous la domination romaine, Chinon s'appelait *Caïno*. « Cette position, si favorable au point de vue stratégique, dit M. de Cougny, dut fixer de bonne heure l'attention des conquérants de la Gaule. Ils y construisirent un *castrum* dont on a retrouvé les fondations dans l'enceinte du château. » Suivant quelques auteurs, Rabelais est né à Chinon, et selon d'autres dans les environs, sur la terre de la Devinière.

CHINONE s. f. (ki-no-ne). Syn. de QUINONE. V. ce mot, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*.

CHINOUK s. m. (chi-nouk). Nom donné au jargon que parlent les peuplades de la Colombie britannique, et qui est un mélange de mots français et anglais avec le langage que parlaient naturellement ces peuplades.

* **CHINTREUIL** (Antoine), paysagiste français. — Il est mort à Septeuil (Seine-et-Oise) le 9 août 1873. Les derniers tableaux de cet artiste qui ont été exposés sont : le *Lever de l'aurore*, l'*Ondée* (1868); l'*Espace*, le *Bois ensoleillé* (1869); la *Lune*, *Un rayon de soleil sur un champ de sainfoin* (1870); *Pommiers et genêts en fleur*, la *Chute du jour* (1872); *Pluie et soleil*, *Marée basse* (1873); le *Bosquet aux chevreuils*, le *Bruly*, la *Route blanche* (1874). Chintreuil avait obtenu une médaille en 1867 et avait reçu la croix de la Légion d'honneur en 1870. C'est au moment même où, son talent étant désormais incontesté, il était entré enfin en pleine possession de la réputation que mourut ce peintre, un des meilleurs paysagistes du temps.

CHIO, fille de l'Océan. Suivant quelques auteurs, c'est d'elle que l'île de Chio tire son nom.

CHIOCCINE s. f. (ki-o-ksi-ne). Substance pulvérulente tirée du chiococca ou chiococque. ‖ On dit aussi CHIOCOCCINE.

CHIO-HAU s. m. (chi-o-o). Bot. Arbre de la Chine.

CHIONÉ, fille de Borée et d'Orithyie. Elle eut de Neptune un fils, Eumolpe, qu'elle jeta à la mer pour cacher sa faute; mais il fut sauvé par son père. ‖ Fille de Dédalion. Aimée d'Apollon et de Mercure, elle eut du premier Philammon, célèbre chantre thrace, et du second Autolycus, le plus fourbe des hommes, suivant Homère. Ayant eu la présomption de préférer sa fécondité à la chasteté de Diane, la déesse l'en punit en lui perçant la langue d'une flèche, blessure dont elle mourut. Son père se précipita de désespoir du haut du Parnasse; mais Apollon, touché de compassion, le soutint dans sa chute et le métamorphosa en épervier. Chioné porte aussi le nom de Philonis. ‖ Fille de Nilus et de Callirrhoé. Mercure, d'après l'ordre de Jupiter, l'enleva en l'enveloppant de nuages.

CHIONOSPIZE s. f. (ki-o-no-spi-ze — du gr. *chiôn*, neige; *spiza*, pinson). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des fringillidées, ayant pour type le pinson des Ardennes.

CHIOS, fils de Neptune et d'une nymphe. Il fut ainsi appelé parce que, le jour de sa naissance, il tomba une grande quantité de neige (gr. χιών, neige). Selon Pausanias, il donna son nom à l'île de Chio.

CHIPÉOUAY, rivière des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qui se joint au Mississipi, un peu au-dessous du lac Pepin, après un cours de 240 kilom.

* **CHIQUE** s. f. — Ancienne pièce de monnaie du Dauphiné, d'une très-petite valeur. On disait proverbialement : *Cela ne vaut pas une* CHIQUE.

CHIRIK s. m. (chi-rik). Point-voyelle, en hébreu.

CHIRIS (François-Antoine-Léon), homme politique français, né à Grasse en 1839. Il était fabricant de parfumerie à Grasse et membre du conseil général des Alpes-Maritimes lorsqu'il posa dans ce département sa candidature à l'Assemblée nationale, le 18 octobre 1874. Dans sa profession de foi, il déclara qu'il était plein de respect pour les pouvoirs conférés au maréchal de Mac-Mahon, mais qu'il était convaincu que des institutions définitives pouvaient seules donner à la France un pouvoir stable et réparateur. Soutenu par le parti républicain, il fut élu député par 17,897 voix et il alla siéger au centre gauche. M. Chiris vota pour la constitution républicaine du 25 février 1875, combattit la politique réactionnaire de M. Buffet et se prononça contre la loi sur l'enseignement supérieur. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Grasse. Dans sa circulaire aux électeurs, M. Chiris déclara que son programme consistait à maintenir et à défendre la constitution et à ne considérer la clause de révision que comme un moyen d'améliorer le gouvernement de la République. Aucun concurrent ne se présenta contre lui, et il fut élu, le 20 février 1876, par 11,725 voix. M. Chiris reprit alors à la Chambre sa place au centre gauche et fut nommé secrétaire. Il a constamment voté avec la majorité républicaine.

CHIRODOTE s. f. (ki-ro-do-te — du gr. *cheir*, main; *dotos*, pourvu). Echin. Genre d'échinodermes, de la famille des holothuries.

CHIROMANIE s. f. (ki-ro-ma-nî — du gr. *cheir*, main, et de *manie*). Syn. d'ONANISME.

* **CHIRON.** — Ce célèbre éducateur d'Achille et de tant d'autres jeunes héros des temps fabuleux avait lui-même reçu les leçons d'Apollon et de Diane, qui lui enseignèrent la divination, la médecine, la chasse, la gymnastique. Epoux de la nymphe Chariclo, il en eut Carystus, Ocyroé, Mélanippe ou Evippé, Endéis et même Thétis, suivant quelques auteurs. Son petit-fils Pélée, fils d'Eaque et d'Endéis, était de ses élèves celui qu'il préférait. Il le défendit contre les Centaures qui allaient le tuer sur le mont Pélion, où il avait été entraîné sous prétexte de chasse par Acaste, dont la jalousie avait été excitée par sa femme Astydamie, irritée des dédains de Pélée qui ne voulait pas répondre à son amour. Chiron fit aussi épouser à son petit-fils la Néréide Thétis, que Jupiter avait condamnée à épouser un mortel, et lui apprit les moyens dont il devait user pour s'emparer de la déesse, quelque forme qu'elle prît pour lui échapper. Aux noces de Thétis et de Pélée, il fit cadeau à ce dernier de la fameuse lance qui appartint plus tard à Achille. Les Argonautes vinrent trouver Chiron lors de leur voyage et reçurent de lui des conseils pour mener à bonne fin leur expédition. Blessé, ainsi que nous l'avons dit au tome IV du *Grand Dictionnaire*, par une des flèches d'Hercule, qui fut aussi son élève, et souffrant des douleurs intolérables, il obtint du maître des dieux que son immortalité lui fût enlevée et fut placé dans le zodiaque, sous la figure du Sagittaire.

Chiron était représenté sur le trône d'Apollon, à Amyclée, ainsi que sur le coffre de Cypsèle. Une peinture antique, trouvée à Herculanum, nous le montre donnant une leçon de musique à Achille.

CHIRTSUR, nom d'un des dieux subalternes des Tchouvaches (Sibérie).

CHISELHURST, petit village d'Angleterre, comté de Kent, district de Pexley, à 16 kilom. de Londres; 1,586 hab. Vieille église anglicane. Villas de plaisance, construites dans des sites très-pittoresques sur les collines avoisinantes. Camden y mourut en 1623. Napoléon III, qui s'y était réfugié, est mort à Camden-House; il a été inhumé dans une chapelle élevée, à cet effet, à gauche de l'église catholique de Sainte-Marie, petit édifice en pierre grise, couvert de tuiles, sans clocher, dominant une suite de vallons très-accidentés et pouvant à peine contenir soixante personnes. Cette chapelle s'y rattache au moyen d'une large baie séparée en deux par une double colonne en marbre de Devonshire. Le sarcophage est en granit; le cercueil repose sur un lit de terre apportée des Tuileries. Après la mort de Napoléon III, l'ex-impératrice Eugénie continua à habiter presque constamment Chiselhurst jusqu'en 1876. Ce fut là qu'eurent lieu, à diverses reprises, des manifestations bonapartistes qui eurent un assez grand retentissement. Le 15 août 1873, un certain nombre de bonapartistes, ayant à leur tête M. Rouher, se réunirent à Chiselhurst pour y fêter ce qu'ils nomment la Saint-Napoléon. A cette occasion, le jeune Louis Bonaparte, ex-prince impérial, leur adressa un discours dans lequel il dit : « Quant à moi, dans l'exil et près de la tombe de l'empereur, je médite les enseignements qu'il m'a laissés. » Le 16 mars 1874, il eut dix-huit ans. A cette occasion, les bonapartistes organisèrent de longue main une manifestation bruyante. Ce fut encore à Camden-House que se réunirent les fidèles du parti, conduits par M. Rouher et par le duc de Padoue. L'ex-prince impérial répondit au discours de ce dernier par une allocution-manifeste, dont M. Rouher, dit-on, était l'auteur. Dans ce discours, le jeune prétendant, après avoir qualifié le jour où son père signa la honteuse capitulation de Sedan « une journée d'héroïsme et d'abnégation, » déclara que le plébiscite, c'était le salut et c'était le droit, et que si la France jetait les yeux sur lui, la foi en lui-même lui donnerait ce qui manquait à sa jeunesse.

* **CHISHOLM** (Caroline JONES, mistress), dame philanthrope anglaise.— Elle est morte en 1877.

CHISLEHURST, petit village d'Angleterre. V. CHISELHURST ci-dessus.

CHITINEUX, EUSE adj. (ki-ti-neu, eu-ze — rad. *chitine*). Chim. Qui concerne la chitine. ‖ On dit aussi CHITONÉAL.

CHITOMBE s. m. (chi-ton-be). Chef de la religion de certaines peuplades nègres. ‖ On écrit aussi CHITOME.

CHITONÉ ou **CHITONIE**, surnom de Diane, tiré soit de *Chitone*, bourg de l'Attique, où cette déesse était révérée, soit de la tunique (gr. χιτών) qui figurait dans les représentations de Diane chasseresse, soit enfin de l'offrande qu'on lui faisait des premiers vêtements des enfants. Diane Chitoné avait un temple à Syracuse.

CHIVOT (Henri-Charles), auteur dramatique, né à Paris le 13 novembre 1830. A l'âge de dix-huit ans, il fut clerc d'avoué, puis il entra en 1852 au service de la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, à laquelle il est encore actuellement attaché en qualité de chef de bureau du secrétariat de la direction générale. Au début de sa carrière dramatique, il connut Marc-Michel, qui l'aida à composer *Une trilogie de pantalons*, vaudeville en un acte, joué avec succès au Palais-Royal le 18 novembre 1855. Il donna seul, le 14 mai 1857, aux Folies-Dramatiques, *Sous un hangar*, vaudeville également en un acte. Dès lors, il ne cessa de travailler pour le théâtre. Collaborateur assidu de M. Alfred Duru, il a été, on peut le dire, le Palaprat de ce nouveau Brueys. Les deux amis inséparables ont fait représenter ensemble, en suivant l'ordre des théâtres : à l'Odéon, le 1er octobre 1864, les *Mères terribles*, comédie en un acte; le 25 novembre 1865, la *Tante Honorine*, comédie en trois actes; au Théâtre-Lyrique, le 13 octobre 1865, le *Rêve*, opéra-comique en un acte, musique de Savary; aux Fantaisies-Parisiennes (Théâtre-Lyrique), le 27 avril 1867, les *Défauts de Jacotte*, opérette en un acte, musique de Robillard; le *Soldat malgré lui*, opéra-comique en deux actes, musique de Frédéric Barbier (19 octobre 1868); aux Variétés, *Mon nez, mes yeux, ma bouche*, comédie-vaudeville en trois actes (1er décembre 1858); le *Beau Dunois*, opérette en un acte, musique de Lecocq (13 avril 1870); les *Cent vierges*, opéra bouffe en trois actes, musique de Lecocq (13 mai 1872); les *Braconniers*, opéra bouffe, en trois actes, musique d'Offenbach (29 janvier 1873); au Palais-Royal, le *Songe d'une nuit d'avril*, comédie-vaudeville en deux actes (2 juillet 1861); le *Pifferaro*, vaudeville en un acte (18 décembre 1863); *Un homme de bronze*, vaudeville en un acte (4 mai 1865); les *Médiums de Gonesse*, vaudeville en un acte (11 novembre 1865); *Un ménage à quatre*, vaudeville en un acte (13 janvier 1867); le *Chatouilleur du Puy-de-Dôme*, vaudeville en un acte (21 juillet 1868); le *Carnaval d'un merle blanc*, comédie-vaudeville en trois actes (30 décembre 1868) la *Vie de château*, comédie-vaudeville en trois actes (23 novembre 1869); les *Filles de Barazin*, vaudeville en un acte (20 avril 1872); les *Echos de Paris*, revue en trois tableaux (7 avril 1873); à l'Athénée, *Fleur de thé*, opéra bouffe en trois actes, musique de Lecocq (11 avril 1868); aux Bouffes-Parisiens, les *Chevaliers de la Table ronde*, opéra bouffe en trois actes, musique d'Hervé (17 novembre 1866); *Un pharmacien aux Thermopyles*, vaudeville en un acte (1er août 1867); l'*Heure du diable*, comédie-vaudeville en deux actes (16 octobre 1867); les *Forfaits de Pipermans*, vaudeville en un acte (16 octobre 1867); *A la baguette!* tableau villageois en un acte (17 novembre 1867); le *Luxe de ma femme*, vaudeville en un acte (19 janvier 1868); la *Veuve Beaugency*, vaudeville en un acte (21 mars 1868); l'*Ile de Tulipatan*, opérette en un acte, musique d'Offenbach (20 septembre 1868); *Gandolfo*, opérette en un acte, musique de Lecocq (17 janvier 1869); le *Rajah de Mysore*, opérette en un acte, musique de Lecocq (21 septembre 1869); aux Folies-Dramatiques, l'*Histoire d'un gilet*, drame-vaudeville en trois actes (14 novembre 1857); le *Porc-épic de Charles-Quint*, vaudeville en un acte (9 mars 1858); *Bloqué!* vaudeville en un acte (7 décembre 1858); la *Femme de Jephté*, comédie-vaudeville en trois actes (4 octobre 1859); les *Splendeurs de Fil d'acier*, vaudeville en quatre actes (26 avril 1860); *On demande des domestiques*, vaudeville en un acte (26 avril 1862); les *Couverts d'argent*, comédie-vaudeville en trois actes (12 mai 1862); *Procédure et cavalerie*, vaudeville en un acte (12 novembre 1864); les *Orphéonistes en voyage*, vaudeville en cinq actes (2 novembre 1865); les *Aventures de Chalumeau*, vaudeville en trois actes (26 avril 1866); la *Blanchisseuse de Berg-op-Zoom*, opéra bouffe en trois actes, musique de Vasseur; le *Pompon*, opéra-comique en trois actes, musique de Lecocq (10 novembre 1875); au Château-d'Eau, les *Pommes d'or*, féerie en dix-huit tableaux, avec MM. Monréal et Blondeau (8 février 1873); aux Folies-Bergère, le *Docteur Purgandi*, opérette en un acte, musique de Robillard (2 mai 1869); au théâtre du Luxembourg, *Voir Paris et mourir!* vaudeville en cinq actes (17 novembre 1866). On a encore de M. Henri Chivot : à l'Opéra-Comique, le 28 mai 1866, *Zilda*, opéra-comique en deux actes, avec M. de Saint-Georges, musique de Flotow; au théâtre du Gymnase, à Marseille, le 24 février 1877, le *Grand Mogol*, opéra bouffe en trois actes et quatre tableaux, musique d'Edmond Audran; l'*Etoile du berger*, opéra bouffe en trois actes, musique du même compositeur.

CHIZEROT, OTE s. et adj. (chi-ze-ro, o-te). Syn. de CAGOT, dans quelques communes de l'arrondissement de Bourg (Ain) : *Les* CHIZEROTS *exercent ordinairement les professions de journalier, marchand de bœufs, etc.*

CHLOÉ, amante de Daphnis, dans le roman grec *Daphnis et Chloé*, attribué à Longus. V. DAPHNIS ET CHLOÉ, au tome VI du *Grand Dictionnaire*. ‖ Surnom de Cérès, en l'honneur de qui on célébrait à Athènes une fête appelée *chloies*.

Chloé, tableau de M. Jules Lefebvre. L'artiste s'est inspiré de ces vers d'André Chénier :

Il visite souvent vos paisibles rivages.
. . . .
Souvent j'écoute, et l'air qui gémit dans vos bois
A mon oreille au loin vient apporter sa voix.

Chloé est entièrement nue au bord d'un lac, comme il sied à une héroïne d'idylle; elle a la main droite renversée sur sa hanche et appuie la main gauche sur un rocher où elle a déposé son manteau bleu et où croît un laurier-rose; elle écoute... Son visage de profil se découpe sur un fond embrumé. Suivant M. About, « M. Jules Lefebvre n'a rien fait de plus gracieux, de plus délicat, de plus tendrement poétique que cette Chloé. A part l'expression du visage, qui est peut-être un peu rude, cette figure est exquise de tout point, bien posée, finement modelée et peinte dans une tonalité suave. » M. Paul de Saint-Victor a jugé tout autrement l'œuvre de M. Lefebvre : « La nudité toute moderne et toute parisienne de cette Chloé, a-t-il dit, n'a rien de la chasteté du type, ni de l'innocence pastorale. On cherche sur l'herbe les bas et le corset qu'elle vient de défaire. Figure mesquine, d'ailleurs, et découpée d'un maigre pinceau; tête de beauté d'album. Et pourquoi ce geste vulgaire du bras campé sur la hanche? Cela lui donne l'air d'une baigneuse de la Grenouillère, hélant un Daphnis en canot. L'écho répond : « Ohé! » à cette Chloé-là. » Il y a de l'exagération dans ces critiques. Le tableau de M. Lefebvre n'a pas la pureté et la fraîcheur de l'idylle de Longus; la tête est trop moderne; mais il y a dans le torse et dans les jambes des parties modelées avec une grande finesse.

La *Chloé* a été exposée au Salon de 1875.

CHLORACÉTAMIDE s. f. (klo-ra-sé-ta-mi-de — de *chlore*, et de *acétamide*). Chim. Acétamide obtenue par l'action de l'ammoniaque sur les éthers perchloracétique et perchloroformique.

CHLORACÉTÈNE s. m. (chlo-ra-sé-tè-ne — de *chlore* et *acétène*). Chim. Produit qui s'obtient par l'action de l'oxychlorure de carbone sur l'aldéhyde ordinaire réduit en vapeurs légèrement surchauffées.

— **Encycl.** Le *chloracétène* (C^2H^3Cl), découvert par M. Harnitz-Harnitzky, constitue un liquide dont le point d'ébullition est à +45° et qui, à +6°, cristallise en aiguilles allongées. M. Harnitz-Harnitzky l'a préparé en traitant la vapeur surchauffée de l'aldéhyde ordinaire par l'oxychlorure de carbone. Cette réaction donne, en même temps que du *chloracétène*, de l'acide carbonique et de l'acide chlorhydrique.

Traité par l'eau, le *chloracétène* se décompose, régénère de l'aldéhyde et de l'acide chlorhydrique. Quand on le mélange avec le benzoate de baryte et qu'on porte le tout en vase clos à 100°, il se produit de l'acide cinnamique.

Le *chloracétène* est un isomère de l'éthylène chloré; sa formule de constitution est la suivante :

$$\begin{array}{c} | \\ CH^3 \\ | \\ CCl \end{array},$$

tandis que celle de l'éthylène chloré est

$$\begin{array}{c} CH^2 \\ | \\ CHCl \end{array}$$

CHLORACÉTYLE s. m. (klo-ra-sé-ti-le — de *chlore* et, de *acétyle*). Chim. Radical hypothétique analogue à l'acétyle, où l'hydrogène est remplacé par le chlore.

CHLORACÉTYL-SULF-URÉE s. f. (klo-ra-sé-til-sul-fu-ré). Chim. Composé que l'on peut considérer comme de la chloracétylurée dont l'oxygène est remplacé en partie par du soufre, ou, ce qui revient exactement à exprimer la même chose en d'autres termes, comme de la sulfurée dans laquelle un atome d'oxygène, est remplacé par du chloracétyle. Ce corps a été décrit et étudié à côté du mot SULFHYDANTHOÏNE, la sulfhydantoïne étant un produit de l'action des bases sur la chloracétyl-sulf-urée.

* **CHLORAL** s. m. — **Encycl.** Chirur. Depuis quelques années, on a essayé de substituer l'emploi du *chloral* à celui du chloroforme, pour produire l'anesthésie quand on a à faire quelque opération chirurgicale très-douloureuse. Nous reproduisons, d'après le *Journal officiel*, le compte rendu d'une séance de l'Académie des sciences, où l'état actuel de la question se trouve suffisamment exposé :

« M. Bouillaud annonce à l'Académie que deux professeurs de l'université de Gand, MM. les docteurs Deneffe et Van Welter, viennent de produire, avec un plein succès, l'anesthésie par injection intra-veineuse, en suivant de point en point les instructions de M. le docteur Oré, de Bordeaux. L'opération a été pratiquée sur un homme de cinquante ans, déjà opéré deux ans auparavant pour un cancer du rectum. Les fistules s'étant reproduites, le malade supplia MM. Deneffe et Van Welter de le débarrasser de son mal, quels que fussent même les risques à courir. Il fut décidé qu'on essayerait de la méthode de M. Oré.

» Une solution d'hydrate de *chloral* fut injectée lentement et successivement. La sensibilité disparut. On opéra le malade par écrasement linéaire, puis on essaya de le réveiller à l'aide de l'électricité, comme l'avait fait M. Oré. L'électricité n'amena pas le réveil. On réfléchit qu'à tout prendre, laisser dormir le malade n'était que favorable à son état, et on attendit le réveil. A cinq heures et demie, treize heures après l'opération, il se réveilla très-calme, étant étonné de n'avoir absolument rien ressenti. Le lendemain, il mangeait et dormait très-bien.

» Voici donc en somme, en quelques mois, trois cas, trois réussites complètes de la méthode d'anesthésie par injection sous-cutanée expérimentée par M. le professeur Oré.

» A ce propos, M. Bouillaud rappelle que la nouvelle méthode a soulevé de vives discussions.

» A l'Académie de médecine, M. Vulpian, M. Colin, etc., et à la Société de chirurgie presque tous les membres présents ont insisté sur les dangers que peuvent présenter les injections intra-veineuses du *chloral*. La pratique de M. Oré a été trouvée bien hardie. M. Mialhe a apporté en sa faveur des expériences qui n'ont pas modifié l'opinion des chirurgiens. On paraît vouloir rejeter, sans autre forme de procès, la méthode anesthésique de M. Oré.

» M. Bouillaud profite de l'occasion pour préciser la situation et faire connaître son opinion. Il s'est fait uniquement le porte-voix dans cette enceinte de M. le professeur Oré, sans louer ni critiquer la nouvelle méthode. Il y a eu des succès; il vient d'en indiquer un nouveau; il les a mentionnés. Ici s'arrête son rôle.

» Il s'agira de savoir maintenant si réellement, comme on le craint à l'Académie de médecine et à la Société de chirurgie, la méthode par injection sous-cutanée est plus dangereuse que la méthode ordinaire. Avec M. Jobert de Lamballe, M. Bouillaud a souvent suivi de près le mode d'application du chloroforme. Pour lui, comme pour l'éminent chirurgien, l'anesthésie par le chloroforme est loin d'être à recommander. Il ne l'a jamais déconseillée, mais il ne l'a pas non plus conseillée. Le nombre des accidents survenus est considérable. Il faudrait bien savoir, avant de condamner d'une manière absolue le nouveau mode d'opération, si en définitive il présente plus de danger que la chloroformisation directe.

» En somme, c'est à l'expérience à prononcer.

» M. Personne a démontré expérimentalement que la transformation du *chloral* en chloroforme, au sein de l'économie, est bien réelle. Des doutes s'étant élevés contre cette assertion, M. Personne a institué de nouvelles expériences confirmatives. Elles ont montré, comme les premières, que, outre les alcalis forts, tous les alcalis faibles, la magnésie, les bicarbonates de potasse et de soude, tous les liquides alcalins animaux, comme le sang et le blanc d'œuf, transforment le *chloral* en chloroforme quand le mélange est porté à la température de 40°.

» Ces résultats expliquent l'action physiologique du *chloral*. En effet, si l'action du *chloral* est bien due au chloroforme qu'il fournit au sein de l'économie, il est certain que cette action diffère de celle du chloroforme par une durée beaucoup plus longue. La combinaison du *chloral* avec les matières albuminoïdes, fait pressentir cette plus longue durée.

» La première action de l'hydrate de *chloral* sur les matières albuminoïdes qu'il rencontre dans l'économie produit du chloroforme aux dépens de l'alcali de ces matières qui, appauvries ou privées d'alcali, contractent une combinaison avec le *chloral* non détruit; cette combinaison forme un réservoir de chloroforme, qui ne le cède que peu à peu, à mesure que la circulation vient détruire la combinaison formée.

» Une solution à un dixième d'hydrate de *chloral* conserve parfaitement les matières animales les plus altérables. En additionnant la solution du *chloral* avec de la glycérine, on obtient des produits imputrescibles conservant une certaine mollesse, ce qui pourra être mis à profit dans nombre de préparations anatomiques. »

Le *chloral* pris en sirop, à la dose de 1 ou 2 grammes, est employé avec succès contre le mal de mer. Sous l'influence de cette médication, qui, dans le commencement, doit être répétée d'heure en heure, les passagers malades acquièrent en deux ou trois jours l'habitude de la mer et peuvent même venir manger à table. On croit que le *chloral* agit directement sur les éléments anatomiques de la moelle allongée, qui, dans le mal de mer, éprouve une irritation douloureuse, et on s'explique ainsi l'efficacité de ce médicament. Mais il faut l'administrer bien sec et n'ayant subi aucune altération; car le *chloral* devenu déliquescent, au lieu de calmer, provoque une excitation nerveuse, parfois très-violente.

CHLORALBINE s. m. (klo-ral-bi-ne — de *chlore*, et du lat. *albus*, blanc). Chim. Substance cristalline qui se forme dans la préparation de l'acide trichlorophénique par l'action du chlore sur l'acide phénique brut.

— **Encycl.** Ce composé, découvert et isolé par Laurent, se présente sous forme cristalline. Il fond à 190°, se sublime en aiguilles fines et allongées. Les acides sulfurique et azotique chauds sont sans action sur lui. Il s'obtient en traitant par le chlore l'acide phénique brut et en traitant le résidu par l'éther froid, qui dissout l'acide trichlorophénique et laisse la *chloralbine* pour résidu. M. Laurent lui attribue la formule $C^6H^6Cl^2$.

CHLORALDÉHYDE s. m. (klo-ral-dé-i-de — de *chlore*, et de *aldéhyde*). Chim. Liquide incolore rougissant le tournesol et formant des taches blanches sur la langue.

CHLORALIDE s. f. (klo-ra-li-de — rad. *chloral*). Chim. Composé qui résulte de l'action de l'acide sulfurique fumant sur l'hydrate de chloral.

— **Encycl.** La *chloralide* est un corps blanc, doué d'une odeur faible, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'acide sulfurique ainsi que dans l'alcool froid, mais se dissolvant assez bien dans l'alcool bouillant et dans l'éther. A l'état cristallin, la *chloralide* présente un éclat vitreux; ses cristaux appartiennent au système monoclinique, à clivages parallèles aux faces du prisme.

Elle fond à 112° et bout à 200°, température à laquelle elle présente une odeur qui rappelle celle du chloral.

Stædeler prépare la *chloralide* en chauffant avec 6 volumes d'acide sulfurique concentré 1 volume de chloral liquide ou d'hydrate de chloral. Il se forme dans la masse une couche huileuse qui occupe la partie inférieure du vase et ne tarde point à se solidifier. On décante et, après avoir recueilli le produit formé, on le broie, puis on le lave à l'eau. Pour l'obtenir pur, il suffit alors de le faire cristalliser plusieurs fois de suite dans un mélange d'alcool et d'éther.

Stædeler représente par l'équation suivante la formation de la *chloralide* :

$$3C^2HCl^3O = C^5H^2Cl^6O^3 + CHCl^3.$$

Kekulé préfère la préparation suivante. Il traite l'hydrate de chloral par l'acide sulfurique fumant et mélange ces deux composés par parties égales. La *chloralide* se dépose en cristaux, et il se dégage de l'oxyde de carbone et de l'acide chlorhydrique. On reprend les cristaux et on les purifie au moyen de cristallisations successives dans l'alcool bouillant.

Suivant son auteur, cette préparation est représentée par l'équation suivante :

$$3C^2HCl^3O + H^2O = C^5H^2Cl^6O^3 + CO + 3HCl.$$

En somme, la constitution de la *chloralide* est encore inconnue. Sous l'action de la potasse, elle donne du chloroforme et du formiate de potasse. Sa solution alcoolique n'est pas précipitée par le nitrate d'argent. L'ammoniaque aqueuse ajoutée à la liqueur détermine la formation d'un précipité.

CHLORALISE s. f. (klo-ra-li-ze). Chim. Composé chloré obtenu par l'action du chlore sur l'aloétine.

CHLORALLYLE s. m. (klo-ral-li-le — de *chlore*, et de *allyle*). Chim. Radical hypothétique formé de 1 équivalent de chlore et 1 équivalent d'allyle.

CHLORALOÏLE s. m. (klo-ra-lo-i-le — rad. *chloral*). Chim. Composé cristallin qui se produit lorsqu'on fait agir le chlore sur le suc d'aloès.

— **Encycl.** Ce composé a été analysé par M. Robiquet, d'après lequel il renferme : carbone, 50,37 à 50,98; chlore, 23,47 à 23,98. Ce produit est peu connu.

CHLORALURIQUE adj. (klo-ra-lu-ri-ke — de *chloral*, et de *urique*). Chim. Acide qui résulte de l'action de l'acide chloreux sur l'acide urique.

— **Encycl.** Cet acide cristallise en lames nacrées et donne des sels cristallisables. Il renferme, d'après M. Schiel : carbone, 27,3; hydrogène, 3,8; azote, 28; chlore, 11,4.

CHLORAMIDE s. f. (klo-ra-mi-de — de *chlore*, et de *amide*). Chim. Amide chlorée.

CHLORAMYLE s. m. (klo-ra-mi-le — de *chlore*, et de *amyle*). Chim. Corps obtenu par distillation de l'alcool amylique à l'aide du chlore.

CHLORAMYLÈNE s. m. (klo-ra-mi-lè-ne — de *chlore*, et de *amylène*). Chim. Corps obtenu par décomposition de l'acétate de fer amylique à l'aide du chlore.

CHLORANILAMMON s. m. (klo-ra-ni-lamm-mon). Chim. Corps obtenu par l'action de la chaleur sur le chloranile dissous dans la solution aqueuse d'ammoniaque.

CHLORANILIQUE adj. (klo-ra-ni-li-ke). Chim. Se dit de la dichlorodioxyquinone, souvent désignée, mais improprement, par le nom d'acide chloranilique.

CHLORANTHRACÉNÈSE s. f. (klo-ran-tra-sé-nè-ze). Chim. Corps extrait, à l'aide de l'éther, du produit obtenu par l'action du chlore sur l'anthracine.

CHLORAURIQUE adj. (klo-ro-ri-ke — de *chlore*, et du lat. *aurum*, or). Chim. Se dit d'un acide qui est un perchlorure d'or.

CHLORAZOL s. m. (klo-ra-zol — de *chlore*, et de *azote*). Chim. Substance qui résulte de l'action de l'acide chlorhydrique concentré sur l'albumine en dissolution dans l'acide azotique fumant.

— **Encycl.** Quand on traite l'albumine par

l'acide azotique fumant, elle s'y dissout. En cet état, si on ajoute à la dissolution la moitié de son volume d'acide chlorhydrique concentré et qu'on distille, il passe une assez grande quantité de gouttes huileuses qui constituent le *chlorazol*. Le résidu renferme un liquide huileux, acide et fixe.

Le produit obtenu par la distillation possède une densité de 1,55; il donne une réaction très-acide et possède une saveur très-vive. C'est un poison très-violent. Chauffé à 104°, il donne des vapeurs rutilantes et se décompose en donnant, entre autres produits, une huile qui présente les mêmes caractères que lui, mais qui a pour densité 1,628. La composition du *chlorazol* n'est point encore nettement établie.

CHLORAZOTEUX adj. (klo-ra-zo-teu — de *chlore*, et de *azoteux*). Chim. Se dit d'un acide gazeux regardé comme le principe actif de l'eau régale.

CHLORAZOTIQUE adj. (klo-ra-zo-ti-ke — de *chlore*, et de *azotique*). Chim. Se dit d'un acide qui est un produit de l'eau régale.

CHLORÉLAYLE s. m. (klo-ré-la-i-le — de *chlore*, et du gr. *elaion*, huile). Chim. Huile du gaz oléfiant chloruré.

CHLORÉTHÉRAL s. m. (klo-ré-té-ral — de *chlore*, et de *éther*). Chim. Corps obtenu par l'action du chlore humide sur le gaz oléfiant.

CHLORÉTHÉROÏDE s. m. (klo-ré-té-ro-i-de). Corps obtenu par l'action d'une solution alcoolique de potasse sur le chlorélayle.

CHLORÉTHYLE s. m. (klo-ré-ti-le — de *chlore*, et de *éthyle*). Chim. Ether chlorhydrique.

CHLOREUS, devin fameux et prêtre de Cybèle. Il suivit Enée en Italie et fut tué par Turnus.

CHLORHÉLICINE s. f. (klo-ré-li-si-ne — de *chlore*, et de *hélicine*). Chim. Substance qu'on obtient en agitant un mélange d'hélicine et d'eau dans un flacon rempli de chlore. ‖ On dit aussi CHLOROHÉLICINE.

CHLORHYDRANILE s. f. (klo-ri-dra-ni-le). Chim. Syn. du mot TÉTRACHLORHYDROQUINONE. V. ce mot, au tome XV du *Grand Dictionnaire*.

CHLORHYDROPHLORONE s. f. (klo-ri-dro-flo-ro-ne). Chim. Composé qui dérive de l'hydrophlorone par la substitution d'un atome de chlore à un atome d'hydrogène. Ce corps, en même temps que l'hydrophlorone dont il dérive, est décrit au mot PHLORONE, au t. XII du *Grand Dictionnaire*.

CHLORHYDROQUINONE s. f. (klo-ri-dro-ki-no-ne). Chim. Nom générique donné à tous les dérivés chlorés de l'hydroquinone. Ces dérivés sont tous décrits, en même temps que l'hydroquinone elle-même, au mot QUINONE. V. QUINONE, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*.

CHLORINDINE s. f. (klo-rain-di-ne — de *chlore*, et de *indigo*). Chim. Poudre violette insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble en jaune dans la potasse.

CHLORINDOPTÈNE s. m. (klo-rain-do-ptè-ne — de *chlore*, et de *indigo*). Chim. Substance produite par l'action du chlore sur l'indigo.

* **CHLORIS.** — Nous rectifions ici l'article CHLORIS donné au tome IV du *Grand Dictionnaire*, et dans lequel nous avons parlé de deux CHLORIS que nous n'avons pas suffisamment distinguées. Il y a d'abord CHLORIS, fille d'Amphion d'Orchomène et de Perséphoné. Epouse de Nélée, elle en eut une fille, Péro, et douze fils, Taurus, Astérius, Pylaon, Déimaque, Eurybius, Epidaüs, Rhadius, Euryménès, Evagoras, Alastor, Nestor et Périclymène. Homère n'en cite que trois : Nestor, Périclymène et Chromius. Tous, sauf Nestor, tombèrent sous les coups d'Hercule, dans la guerre que le héros fit à leur père. — Puis CHLORIS, fille d'Amphion de Thèbes et de Niobé. D'après une légende qui avait cours à Argos, elle et son frère Amyclas furent les seuls qui échappèrent au massacre de leurs frères et sœurs tombés sous les flèches d'Apollon et de Diane. Elle se nommait primitivement Mélibée et reçut le nom de Chloris (gr. *chloros*, pâle) à cause de la pâleur qui lui resta de l'effroi qu'elle éprouva en cette circonstance. Amyclas et elle élevèrent à Argos un temple en l'honneur de Latone. Une tradition fait remporter à Chloris le prix de la course aux jeux Olympiques. ‖ Fille d'Arcturus et mère d'Hypacé, qu'elle eut de Borée. ‖ Une des Piérides. ‖ Femme d'Ampycus et mère du devin Mopsus.

CHLORISATIDE s. f. (klo-ri-za-ti-de — de *chlore*, et de *isatis*). Chim. Poudre blanche insoluble dans l'eau, obtenue par l'action de l'ammoniaque sur la chlorisatine.

CHLORISATINE s. f. (klo-ri-za-ti-ne — de *chlore*, et de *isatine*). Chim. Corps obtenu par l'action du chlore sur l'isatine et l'indigo.

CHLORITSPATH s. m. (klo-ritt-spatt — de *chlorite*, et de *spath*). Minér. Substance feuilletée, d'un vert noirâtre, qu'on trouve dans l'Oural, et qu'on croit être un silicate d'alumine et d'oxydule de fer.

CHLORO-ANÉMIQUE adj. (klo-ro-a-né-mi-ke — rad. *chloro-anémie*). Pathol. Qui se rapporte à la chloro-anémie.

CHLOROBASE s. f. (klo-ro-ba-ze — de *chlore*, et de *base*). Chim. Chlorure jouant le rôle de base dans ses combinaisons avec d'autres corps.

CHLOROBROMANILINE s. f. (klo-ro-bro-ma-ni-li-ne — de *chlore*, de *brome*, et de *aniline*). Chim. Corps cristallin, obtenu par l'action du brome sur la chloraniline.

CHLOROBROMOSTILBYLE s. m. (klo-ro-bro-mo-stil-bi-le — de *brome*, et de *chlorostilbyle*). Chim. Corps obtenu par l'action du brome sur le chlorostilbyle simple.

CHLOROBROMOXATYLE s. m. (klo-ro-bro-mo-ksa-ti-le). Chim. Corps obtenu par l'action du brome sur le chloroxatyle simple.

CHLOROBUTYRIQUE adj. (klo-ro-bu-ti-ri-ke — de *chlore*, et de *butyrique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action du chlore sur l'acide butyrique.

CHLOROBUTYRONE s. f. (klo-ro-bu-ti-ro-ne — de *chlore*, et de *butyrone*). Chim. Corps obtenu par la distillation de la butyrone avec le chlorure de phosphore.

CHLOROCAMPHÈNE s. m. (klo-ro-kan-fè-ne — de *chlore*, et de *camphène*). Chim. Corps obtenu par l'action du chlore sur le térébenthène et ses isomères.

CHLOROCAMPHINE s. f. (klo-ro-kan-fi-ne — de *chlore*, et de *camphine*). Chim. Corps obtenu par l'action du chlore gazeux sur la camphine.

CHLOROCARVÈNE s. m. (klo-ro-kar-vè-ne — de *chlore*, et de *carvi*). Chim. Corps obtenu par l'action du chlore sur l'essence de carvi officinal.

CHLOROCÉTYLE s. m. (klo-ro-sé-ti-le — de *chlore*, et de *cétyle*). Chim. Corps qui se forme en mêlant de l'éthal et du chlorure de phosphore.

CHLOROCHRYSINE s. f. (klo-ro-kri-zi-ne — de *chlore*, et de *chrysine*). Chim. Dérivé chloré de la chrysine. Ce corps, imparfaitement étudié jusqu'ici, est décrit, comme la chrysine elle-même, en appendice, au mot TECTOCHRYSINE, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*.

CHLOROCINNOLE s. m. (klo-ro-sinn-no-le — de *chlore*, et de *cinnamique*). Chim. Corps obtenu par décomposition de l'acide cinnamique par le chlore.

CHLOROCUMINOL s. m. (klo-ro-ku-mi-nol — de *chlore*, et de *cumin*). Chim. Corps obtenu par l'action du gaz chloré sur l'essence de cumin anhydre.

CHLORODITHIOBENZOATE s. m. (klo-ro-di-ti-o-bain-zo-a-te). Chim. Sel de l'acide chlorodithiobenzoïque. Comme l'acide chlorodithiobenzoïque et l'acide dithiobenzoïque lui-même, les chlorodithiobenzoates sont décrits au mot général THIOBENZOÏQUE, au t. XV du *Grand Dictionnaire*.

CHLORODITHIOBENZOÏQUE adj. (klo-ro-di-ti-o-bain-zo-i-ke). Chim. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide dithiobenzoïque, par la substitution de 1 atome de chlore à 1 atome d'hydrogène. Comme l'acide dithiobenzoïque lui-même, ce corps est décrit au mot général THIOBENZOÏQUE, au tome XV du *Grand Dictionnaire*.

CHLORODYNE s. f. (klo-ro-di-ne — de *chlore*, et du gr. *oduné*, douleur). Composition employée par quelques empiriques anglais comme anesthésique.

CHLOROHÉLICINE s. f. (klo-ro-é-li-si-ne — de *chlore*, et de *hélicine*). V., plus haut, CHLORHÉLICINE.

CHLOROHÉMATINE s. f. (klo-ro-é-ma-ti-ne — de *chlore*, et de *hématine*). Chim. Corps obtenu par l'action des alcalis sur l'hématine.

CHLOROÏDE s. m. (klo-ro-i-de — de *chlore*, et du gr. *eidos*, forme). Chim. Corps offrant quelque analogie avec le chlore, comme le fluor, le brome, l'iode.

CHLOROMA s. m. (klo-ro-ma — du gr. *chlôros*, vert). Pathol. Tissu morbide verdâtre qui se forme sur les os du crâne et de la face, ainsi nommé par King.

CHLOROMENTHÈNE s. m. (klo-ro-man-tè-ne — de *chlore*, et de *menthe*). Chim. Corps obtenu par la distillation du camphre de menthe avec le chlorure de phosphore.

CHLOROMÉSITYLE s. m. (klo-ro-mé-zi-ti-le). Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique gazeux ou du chlorure de phosphore sur l'acétone.

CHLOROMÉSITYLIDE s. m. (klo-ro-mé-zi-ti-li-de — de *chlore*, et de *mésitylène*). Chim. Corps cristallisable obtenu par l'action du chlore sur le mésitylène.

CHLOROMÉTHYLASE s. f. (klo-ro-mé-ti-la-ze — de *chlore*, et de *méthyle*). Chim. Composé qui s'obtient par l'action de la potasse sur l'acétate de méthyle trichloré et se présente sous forme d'un liquide huileux plus dense que l'eau et volatilisable sans décomposition.

CHLORONITROHARMINE s. f. (klo-ro-ni-tro-ar-mi-ne — de *chlore*, de *nitre*, et de *harmine*). Chim. Corps obtenu par l'addition de l'eau chlorée à la solution d'un sel de nitroharmine.

CHLOROPHÉNILIQUE adj. (klo-ro-fé-ni-li-ke). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action du chlore sur le phénol.

CHLOROPHLORONE s. f. (klo-ro-flo-ro-ne). Chim. Nom générique qui s'applique à tous les corps qui dérivent de la phlorone par la substitution du chlore à l'hydrogène. Les diverses chlorophlorones ont été décrites au mot PHLORONE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

CHLOROPHYLLIFÈRE adj. (klo-ro-fi-li-fè-re — de *chlorophylle*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte, qui contient de la chlorophylle.

CHLOROPICRAMYLE s. m. (klo-ro-pi-kra-mi-le — de *chlore*, et de *picramyle*). Chim. Corps obtenu par l'action du gaz chloré sur le picramyle.

CHLOROPICRINE s. f. (klo-ro-pi-kri-ne — de *chlore*, et de *picrine*). Chim. Composé qui résulte de l'action du chlorure de chaux sur certains dérivés nitrés.

— **Encycl.** La *chloropicrine* se présente sous la forme d'un liquide huileux, incolore et transparent. Elle possède un pouvoir très-réfringent, irrite les yeux, provoque l'éternument et est dangereuse à respirer. Sa densité est de 1,665. Son point d'ébullition ne paraît point encore exactement déterminé, mais il est placé entre 112° et 120°. Il peut varier, d'ailleurs, avec la pureté du produit. Chauffée en vase clos à 150°, la *chloropicrine* ne se décompose pas; sa vapeur fortement surchauffée détone avec violence. Elle est sans action sur le papier réactif, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et dans l'éther.

La *chloropicrine* ou chlorure de nitrométhyle perchloré $CCl^3(AzO^2)$ se prépare de plusieurs façons : 1° en faisant réagir le chlorure de chaux sur les dérivés nitrés de la créosote, de la salicine, de l'indigo, du benjoin, du styrax et autres composés organiques; 2° par l'action du chlorate de potasse et de l'acide chlorhydrique sur l'acide picrique; 3° en faisant passer un courant de chlore dans du fulminate de mercure délayé dans une quantité convenable d'eau; 4° en traitant le fulminate de mercure en suspension dans l'eau par le chlorure de chaux; 5° enfin, en distillant un mélange d'acide picrique et de chlorure de chaux et en rectifiant le produit obtenu sur une quantité convenable de magnésie. Dans ce dernier mode de préparation, il convient de refroidir le vase dans lequel se fait la réaction, qui est très-violente même à froid et développe une quantité de chaleur suffisante pour vaporiser la *chloropicrine* formée, au moins en grande partie. Quand la première effervescence est calmée, on chauffe légèrement au bain-marie afin d'achever la réaction.

Les acides sulfurique, azotique et chlorhydrique froids ou chauds n'ont aucune action sur la *chloropicrine*. Traitée par les solutions alcalines aqueuses, elle ne subit aucune modification; mais les solutions alcooliques la décomposent avec formation de chlorure et de nitrate. Si on la chauffe avec un petit morceau de potassium, elle se décompose avec explosion. Traitée par le gaz ammoniac, elle donne du chlorure et du nitrate ammoniques.

CHLOROPROTÉIQUE adj. (klo-ro-pro-té-i-ke — de *chlore*, et de *protéine*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action du chlore sur une solution de protéine.

CHLOROPSIS s. m. (klo-ro-psiss — du gr. *klôros*, verdâtre; *opsis*, aspect). Ornith. Syn. de PHILLORNIS et de VERDIN.

CHLOROQUINHYDRONE s. f. (klo-ro-ki-ni-dro-ne). Chim. Nom générique donné aux dérivés chlorés de substitution de la quinhydrone. Ces dérivés chlorés sont décrits, à la suite de la quinhydrone elle-même, au mot QUINONE, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*.

CHLOROQUINONE s. f. (klo-ro-ki-no-ne). Chim. Nom générique donné aux divers composés qui dérivent de la quinone par la substitution d'un ou de plusieurs atomes de chlore à un ou plusieurs atomes d'hydrogène. Les diverses chloroquinones sont décrites au mot QUINONE, au t. XIII du *Grand Dictionnaire*.

CHLORORCÉINE s. f. (klo-ror-sé-i-ne — de *chlore*, et de *orcéine*). Chim. Corps obtenu en faisant arriver le gaz chloré dans une solution ammoniacale d'orcéine.

CHLOROSALICINE s. f. (klo-ro-sa-li-si-ne). Chim. Nom générique de tous les corps qui dérivent de la salicine par la substitution du chlore à l'hydrogène. On en connaît trois : le dérivé monochloré, le dérivé dichloré et le dérivé trichloré.

CHLOROSALICYLE s. m. (klo-ro-sa-li-si-le). Chim. Produit de l'action du chlore sur l'acide spiroylique.

CHLOROSTILBASE s. m. (klo-ro-stil-ba-ze). Chim. Corps obtenu par l'action d'une solution alcoolique de potasse sur le chloropicramyle. ‖ On dit aussi CHLOROSTILBYLE.

CHLOROSTYROL s. m. (klo-ro-stirol — de *chlore*, et de *styrol*). Chim. Produit de l'action du gaz chloré sur la cinnamène au soleil.

CHLOROTÉRÉBÈNE s. m. (klo-ro-té-ré-bè-ne — de *chlore*, et de *térébène*). Chim. Corps obtenu en faisant agir le chlore sur le térébène. Il est isomère du chlorocamphène.

CHLOROTHYMOL s. m. (klo-ro-ti-mol). Chim. Produit qui dérive du thymol par substitution du chlore à l'hydrogène, quel que soit d'ailleurs le degré de cette substitution. On connaît actuellement deux chlorothymols : le trichlorothymol, qui résulte du remplacement de 3 atomes d'hydrogène du thymol par 3 atomes de chlore, et le pentachlorothymol, qui résulte du remplacement de 5 atomes d'hydrogène par 5 atomes de chlore. Ces corps sont décrits, à côté de celui qui leur donne naissance, au mot THYMOL, au tome XV du *Grand Dictionnaire*.

CHLOROTOLUIDINE s. f. (klo-ro-to-lu-i-di-ne). Chim. Composé qui dérive de la toluidine par la substitution d'un ou de plusieurs atomes de chlore à un ou plusieurs atomes d'hydrogène. On ne connaît jusqu'à ce jour que la toluidine monochlorée; mais il existe trois isomères de ce corps correspondant aux modifications *para*, *méta* et *ortho* de la toluidine.

CHLOROVALÉRIQUE adj. (chlo-ro-va-lé-ri-ke — de *chlore*, et de *valérique*). Chim. Se dit d'une série d'acides qui proviennent de l'acide valérique par la substitution du chlore à l'hydrogène. Il en existe trois : l'acide monochlorovalérique, qui renferme un seul atome de chlore substitué; l'acide trichlorovalérique, qui en renferme 3, et l'acide tétrachlorovalérique, qui en renferme 4. Ces acides sont décrits au mot VALÉRIQUE, au t. XV du *Grand Dictionnaire*.

CHLOROXALAMIDE s. f. (klo-ro-ksa-la-mi-de — de *chlore*, de *oxalique*, et de *amide*). Chim. Corps obtenu en faisant agir l'ammoniaque sur le chloroxaléther.

CHLOROXALÉTHER s. m. (klo-ro-ksa-lé-tèr — de *chlore*, de *oxalique*, et de *éther*). Chim. Corps obtenu par l'action du gaz chloré sur l'éther oxalique, à l'aide de la chaleur.

CHLOROXÉTHOSE s. f. (klo-ro-ksé-tô-ze). Chim. Composé qui résulte de l'action du monosulfure de potassium sur l'éther perchloré $C^4Cl^{10}O$.

— **Encycl.** Ce composé se présente sous forme d'une huile limpide, incolore, d'une odeur agréable, rappelant celle de la spirée ulmaire ou reine des prés. Il possède une saveur légèrement sucrée. Densité à + 21°, 1,654; point d'ébullition, 210°.

La *chloroxéthose* se prépare en chauffant un mélange de 50 parties de monosulfure de potassium avec 16 parties d'éther perchloré et 200 parties d'alcool à 95° centésimaux. Quand la masse prend une teinte jaune d'or, on cesse de chauffer et on abandonne le mélange à lui-même. Le chlorure de potassium se dépose au bout d'une douzaine d'heures; on étend alors la liqueur d'une quantité d'eau convenable, et au bout de quelques jours il se dépose une huile renfermant encore de l'éther perchloré. On la soumet de nouveau à l'action du monosulfure de potassium et de l'alcool à 95°, mais on n'emploie dans cette opération que la moitié des quantités qui avaient formé le premier mélange. On laisse la masse reposer, et au bout de quelques jours il se dépose une huile qu'il suffit de purifier. Pour obtenir ce résultat, on fait bouillir cette huile successivement avec de la potasse et avec de l'acide azotique, puis on la lave à l'eau et enfin on la distille.

La réaction qui s'accomplit dans cette préparation est représentée par l'équation suivante :

$$C^4Cl^{10}O + 2(K^2S) = 4KCl + S^2 + C^4Cl^6O.$$

Quand on traite la *chloroxéthose* par l'acide azotique froid du commerce ou par les alcalis, elle ne subit aucune altération. A chaud, l'acide azotique de 1,5 de densité la détruit. Le chlore, sous l'influence des rayons solaires, la décompose et régénère l'éther perchloré. En présence de l'eau, le même gaz décompose la *chloroxéthose* et donne de l'acide chlorhydrique et de l'acide trichloracétique, comme l'indique l'équation suivante :

$$\underset{\text{Chloroxéthose.}}{C^4Cl^6O} + \underset{\text{Chlore.}}{Cl^4} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O} = \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{4HCl} + \underset{\text{Acide chloracétique.}}{2(C^2HCl^3O^2)}$$

La *chloroxéthose* est insoluble dans l'eau, mais se dissout très-bien dans l'alcool et dans l'éther. Elle doit être conservée dans un flacon bien bouché, car elle se détruit à la longue au contact de l'air.

CHLOROXYDE s. m. (klo-ro-ksi-de — de *chlore*, et de *oxyde*). Chim. Combinaison de l'oxygène avec un chlorure.

CHLOROXYLÈNE s. m. (klo-ro-ksi-lè-ne). Chim. Composé qui résulte de la substitution du chlore à l'hydrogène dans le xylène. On connaît trois composés de cette nature : le monochloroxylène, le dichloroxylène et le trichloroxylène.

CHMOUN, dieu de la médecine, chez les anciens Egyptiens.

CHOBAR, ancienne rivière de la Babylonie, sur les rives de laquelle se trouvait le prophète Ezéchiel lorsqu'il eut la vision des quatre chérubins. On l'appelait aussi *Chaboras*. C'est aujourd'hui le KHABOUR, qui se jette dans l'Euphrate.

* **CHOC** s. m. — **Encycl.** Psychol. *Choc des opinions*. On entend dire tous les jours que du *choc* des opinions jaillit souvent la lumière, et cette vieille maxime exprime une vérité d'expérience que personne ne conteste. Mais si, sans la contester, on se demandait seulement comment il est possible que des opinions se choquent et que ce *choc* produise une lumière, la recherche à laquelle on s'appliquerait conduirait peut-être à des aperçus qui mettraient en évidence la nature intime et vraie de l'âme.

Et d'abord, que faut-il entendre par ces opinions entre lesquelles il se fait un *choc?* Sont-elles douées d'une existence propre en dehors des âmes? Doit-on se les représenter comme des images, des représentations qui flotteraient au hasard dans une espèce d'atmosphère et qui, étant chargées d'électricités opposées, produiraient, en se rapprochant, des sortes d'éclairs? Non, évidemment; car cela supposerait une ressemblance trop complète entre les choses de l'esprit et celles de la matière ordinaire; il faut absolument, nous le sentons tous, qu'il y ait des différences plus tranchées entre ces deux ordres de choses. D'ailleurs, les opinions ne sont rien en dehors des âmes; c'est dans les âmes seulement qu'elles résident, et même, au point de vue d'un spiritualisme rigoureux, c'est encore là une façon de parler trop matérielle; car la notion de résidence est inapplicable à une âme qui n'a pas de dimensions, pas de rapports avec l'espace, et cette âme ne doit pas être représentée comme ayant un dedans ni un dehors. Pour un spiritualiste qui veut parler un langage précis et net, les opinions ne peuvent être que des manières de penser, c'est-à-dire certaines modifications ou manières d'être passagères des âmes, et pour que l'opinion d'une âme puisse entrer en communication avec celle d'une autre âme, il faut que les âmes elles-mêmes trouvent le moyen de communiquer entre elles, ce qu'elles ne peuvent faire que par des voies indirectes et en recourant au langage parlé ou écrit. Supposons une âme dans laquelle il s'est formé une opinion, ou plutôt, car le mot « dans » a quelque chose de trop matériel, supposons une âme qui est arrivée d'une manière quelconque à une certaine manière de penser qu'elle voudrait communiquer à une autre âme; que va-t-elle faire? Dans les conditions de la vie actuelle, elle ne peut pas se montrer directement à cette âme; tout ce qu'elle peut faire, c'est de mettre en action certains organes corporels qui sont soumis à sa puissance, nul ne sait et elle ne sait pas elle-même comment. Elle va donc provoquer dans ces organes les mouvements nécessaires pour leur faire prononcer certaines paroles ou écrire certains assemblages de caractères, qui auront la vertu de mettre en mouvement chez un autre homme d'autres organes intérieurs, et les mouvements de ces organes, agissant sur l'âme de cet homme, la modifieront de telle sorte qu'elle se représentera plus ou moins fidèlement l'opinion qu'il s'agissait de communiquer. Il est vrai qu'au moment où une âme arrive ainsi à se représenter l'opinion d'une autre âme, l'opinion différente qu'elle pouvait avoir auparavant semble anéantie puisqu'elle n'occupe plus sa pensée. Si elle existe encore, ce ne peut être comme opinion, mais seulement comme propriété virtuelle et latente que posséderait l'âme d'être amenée par des circonstances actuellement inconnues à penser de nouveau ce qu'elle a déjà pensé autrefois. Ce n'est donc point entre des opinions proprement dites que peut se produire (métaphoriquement parlant) ce *choc* d'où jaillit la lumière; le *choc* ne peut avoir lieu qu'entre la représentation actuellement sentie d'une opinion qui appartient à un autre être pensant et la propriété latente que possède l'âme de se représenter, sous certaines conditions, une ou plusieurs autres opinions; il pourrait se faire encore que le *choc* eût lieu entre plusieurs de ces propriétés virtuelles dont nous parlons, si l'on suppose qu'une âme ait eu l'occasion d'entendre soutenir plusieurs opinions différentes. Sans doute, il n'est pas aisé de concevoir que des propriétés purement virtuelles entrent en conflit entre elles, ou que l'une d'elles se rencontre avec quelque chose d'actuellement réel, comme la représentation sentie d'une opinion, et l'on peut trouver qu'une telle explication manque de clarté; mais c'est la seule qui puisse être donnée quand on veut respecter dans son langage le principe de l'immatérialité, de la simplicité absolue de l'âme. Pour une âme simple, il n'y a d'actuellement réel qu'une seule pensée, celle du moment présent; si les pensées antérieures existaient encore comme pensées, elles constitueraient pour l'âme une multiplicité que repousse la nature qu'on lui prête. La seule multiplicité qui puisse se concilier avec la simplicité de sa substance est celle des propriétés latentes, qui n'en sont que des accidents. Plusieurs opinions ne peuvent jamais coexister dans une âme simple, mais elle peut posséder la propriété virtuelle de se représenter tour à tour un grand nombre d'opinions diverses. Comment de simples propriétés virtuelles, inactives par conséquent, peuvent-elles produire quelque chose qui puisse, par métaphore, être appelé lumière? C'est un mystère, si ce n'est une absurdité; c'est le mystère même de l'immatérialité.

Le *choc* des opinions, d'où jaillit la lumière, s'expliquerait d'une manière beaucoup plus claire si l'on considérait les idées comme des êtres réels et distincts dont l'âme ne serait que la réunion. Dans tout être pensant, l'action combinée de ses organes et des objets extérieurs qui les impressionnent produit, pendant tout le cours de sa vie, un nombre incalculable d'idées de toute nature, dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle une âme. Cette âme n'est pas simple, comme l'entendent les spiritualistes, puisqu'elle est composée d'autant de parties qu'il y a d'idées; mais rien n'empêche de la dire immatérielle si l'on entend par là qu'elle diffère beaucoup de la matière ordinaire, que les parties subtiles dont elle est formée (les idées) suivent des lois toutes différentes de celles auxquelles sont soumises les molécules de la matière proprement dite. Dans ce système, une opinion ou un jugement quelconque n'est autre chose qu'un certain groupement qui se fait entre plusieurs idées, et il est aisé de concevoir dans une même âme l'existence simultanée de plusieurs groupements de ce genre, qui sont réels même lorsqu'ils ne sont pas sentis; car il faut toujours tenir compte de ce fait manifeste qu'à un moment donné nous ne pensons activement qu'une seule chose ou tout au plus un très-petit nombre de choses; mais il peut exister simultanément beaucoup de groupes d'idées, qui forment des espèces de jugements latents ou non sentis. Supposons donc qu'il s'élève entre plusieurs hommes une discussion sur un point difficile de politique ou de morale; chacun des disputants soutiendra une opinion différente, et il se formera dans chaque âme un groupement d'idées propre à représenter cette opinion; à la fin de la discussion, il se sera formé dans chaque âme divers groupements de ce genre, et il arrivera quelquefois que les idées ainsi mises en mouvement, en contact les unes avec les autres, se communiqueront des forces, des propriétés nouvelles, ce qui pourra produire des groupements nouveaux, sans l'intervention des sens et par l'effet d'une sorte de lumière intérieure, si l'on veut appeler ainsi la puissance que possèdent les idées de se communiquer entre elles, par leur rapprochement, des forces capables de rendre percevable ce qui jusqu'alors était resté inaperçu.

Mais ces idées, distinctes les unes des autres, douées chacune d'une existence réelle, substantielle, et dont l'âme ne serait que la réunion, comme le corps est la réunion des chairs, des os, des fibres, des poils, des liquides, il faudrait prouver qu'elles occupent réellement une place à l'intérieur de tout être pensant, et comme la science moderne n'admet pas d'autres preuves physiologiques que celles qui ont pour instruments le scalpel et le microscope, il faudrait que le microscope pût nous faire voir une idée à la pointe du scalpel. Jusqu'aujourd'hui, aucune preuve de ce genre n'a été possible, et il n'est guère probable que la psychologie puisse jamais trouver dans l'anatomie un appui bien efficace; mais est-il bien vrai que la psychologie, en ce qui touche l'existence des idées, ait un besoin indispensable de preuves anatomiques? Nous ne le croyons pas; nous pensons au contraire que, si, au lieu de poser la question des idées d'une manière générale et vague, on la faisait porter sur des idées précises, déterminées, tout le monde y répondrait instantanément, sans éprouver la moindre indécision, le moindre besoin de ce qu'on appelle une preuve scientifique. Voici un enfant qui demande à sa mère de lui donner du pain : n'est-il pas certain que cet enfant possède en lui l'idée du pain, par cela même qu'il sait ce qu'il demande quand il prononce le mot pain? Voici deux hommes qui dorment : l'un est un savant mathématicien, l'autre est un paysan grossier qui ne sait pas lire; quel est celui des deux qui possède en lui, bien qu'en ce moment il ne pense à rien, l'idée nette et précise d'un triangle rectangle? Pour répondre à la question ainsi posée, est-ce que vous sentez le besoin de disséquer les deux hommes endormis et de faire passer toutes les parties de leur cerveau sous le champ d'un microscope, jusqu'à ce que vous ayez découvert une molécule portant l'image d'un triangle rectangle? Non; vous affirmez sur-le-champ, et vous le faites avec une conviction entière, l'existence de l'idée chez le savant et sa non-existence chez le paysan. Oui, sans doute, diront les spiritualistes; mais qu'est-ce que cela prouve? Que nous sommes tous intimement convaincus de la nature immatérielle des idées comme de celle de l'âme. On a déjà vu que cette immatérialité des idées peut signifier que les idées ne sont pas soumises aux lois qui régissent la matière ordinaire, et qu'alors personne ne songe à la contester; mais, quand les spiritualistes étendent le sens attribué à l'immatérialité jusqu'à lui faire signifier la négation de tout rapport avec l'étendue, avec les notions de parties composantes et de lieu déterminé, ils se mettent en opposition flagrante avec le sentiment général. Demandez-vous à vous-même si l'idée de triangle rectangle que vous avez reconnue exister chez le mathématicien se trouve dans son bras, dans sa main, dans son genou, dans son pied ou dans sa tête; vous direz tout de suite que c'est dans sa tête, et, si vous voulez préciser, vous nommerez le cerveau comme la partie de la tête où réside l'idée de triangle rectangle, à côté de milliers d'autres idées qui, ainsi comprises, peuvent bien n'être pas soumises à toutes les lois de la matière ordinaire, mais ont au moins avec elle un point commun, celui d'occuper un lieu déterminé et de pouvoir changer de lieu par le mouvement, se rapprocher ou s'éloigner les unes des autres en obéissant à des forces qui ne sont pas bien connues. Sous quelle forme ces idées existent-elles? Nous n'en savons rien et nous n'avons pas besoin de le savoir; nous n'avons besoin de connaître que les noms qui leur ont été donnés par les créateurs du langage. Car nous ne nous servons des idées pour nous mettre volontairement en rapport avec nos semblables, qu'en nous exprimant au moyen du langage écrit ou parlé; si elles exercent ensuite une action intérieure à laquelle notre volonté n'ait point de part, nous devons nous résigner à confesser notre impuissance d'expliquer comment se fait cette action. Mais cette impuissance ne saurait nous faire douter de l'existence même des idées dans le cerveau; nous savons que le cerveau est, sans métaphore, le lieu où, pour chacune des idées dont le nom est connu et même souvent pour des idées innomées, il se trouve quelque chose qui subsiste même quand l'idée n'est pas actuellement pensée et qui peut, par suite de certains mouvements intérieurs, faire repenser cette idée sans l'intervention d'une sensation extérieure. Ce « quelque chose, » nous ne pouvons pas le décrire, mais nous pouvons au moins affirmer qu'il est d'une petitesse extrême, puisque le cerveau, dont la capacité est très-limitée, contient de ces choses par milliers. Dès lors, nous n'apercevons aucune nécessité de concevoir une âme comme dominant ces idées qui seraient en dehors d'elle, et il paraît beaucoup plus simple de considérer l'âme comme étant l'ensemble même de ces idées. Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer cette conception de l'âme dans plusieurs articles de ce *Supplément* (ABSTRACTION, ACTIVITÉ, ÂME); on voit qu'elle se trouve confirmée par l'extrême difficulté d'expliquer, dans tout autre système, la lumière qui jaillit du *choc* des opinions.

CHÔCHÉ, un des noms de la ville de SÉLEUCIE.

CHÔCHÉEN, ENNE adj. (chô-ché-ain, è-ne). Qui est né à Chôché ou Séleucie; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Apollon* CHÔCHÉEN.

* **CHODZKO** (Léonard), écrivain polonais. — Il est mort à Poitiers en 1871.

CHŒNE s. f. (kè-ne). Moll. Syn. de GASTROCHÈNE.

CHOI-DUC s. m. (choi-duk). Bot. Arbrisseau de la Cochinchine.

CHOISEUL-PRASLIN (Eugène-Antoine-Horace, comte DE), homme politique français, né à Paris en 1837. Il est fils du duc de Praslin dont on connaît la fin tragique. En 1853, il entra dans la marine, qu'il quitta l'année suivante pour prendre du service dans l'armée. Le jeune comte de Choiseul prit part à la guerre de Crimée, puis il fit, en 1859, la campagne d'Italie et il assista comme porte-fanion du général Espinasse à la bataille de Magenta. Il était sous-lieutenant lorsqu'il donna sa démission en 1865. Deux ans plus tard, le comte de Choiseul fut nommé par les électeurs de Melun membre du conseil général de Seine-et-Marne et il devint maire de la commune de Maincy. Lors des élections de 1869 pour le Corps législatif, M. de Choiseul se porta candidat de l'opposition libérale dans la 1re circonscription de Seine-et-Marne contre M. de Beauverger, candidat officiel. L'élection n'eut pas de résultat au premier tour de scrutin; mais, au second, il fut élu par 17,629 voix. M. de Choiseul alla siéger au centre gauche, suivit la ligne politique de M. Thiers, se prononça contre le plébiscite du 8 mai 1870 et s'associa à la protestation de M. Thiers contre la guerre à la Prusse. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. de Choiseul devint chef d'un bataillon de la garde nationale. Elu le 8 février 1871 député de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale par 36,298 voix, il alla siéger au centre gauche et fut nommé, au mois de mars suivant, ministre plénipotentiaire en Italie. Il remplit ces fonctions jusqu'au mois de novembre et fut alors remplacé par M. de Goulard. Partisan de la politique de M. Thiers, il se rallia à l'idée de fonder une République conservatrice et vota pour le retour de l'Assemblée à Paris. A diverses reprises, il prit la parole, notamment sur la loi militaire, et proposa à l'Assemblée, le 17 mars 1873, de voter des remercîments à M. Thiers pour la libération du territoire. Le 24 mai 1873, il protesta contre le renversement de M. Thiers par les coalisés monarchistes; le 12 juillet suivant, il s'éleva contre un discours prononcé par M. Buffet à l'occasion d'une revue passée devant le schah de Perse, discours dans lequel il attribuait au gouvernement du 24 mai tout le mérite de la réorganisation de l'armée. Presque constamment il vota contre le gouvernement de combat. Lors des intrigues des monarchistes coalisés pour renverser la République et appeler le comte de Chambord sur le trône, le comte de Choiseul déclara nettement que, si la majorité de la Chambre était monarchique, il resterait dans la minorité. Le 19 novembre 1873, il vota contre le septennat. En 1874, il contribua à la chute du cabinet de Broglie et appuya les propositions Périer et Maleville. En 1875, il vota la constitution du 25 février et contre la loi sur l'enseignement supérieur. Le 20 février 1876, il s'est porté candidat à la députation dans l'arrondissement de Melun. « Si je suis votre représentant, dit-il dans sa circulaire électorale, je chercherai à fortifier la République contre des entreprises qu'elle devra déjouer un jour. Je n'oublierai pas que c'est par elle que nous avons pu, au milieu de nos divisions, avec deux présidents qui ont représenté des partis opposés, rétablir la prospérité intérieure, sacrifiée par la guerre impériale. » Elu député par 8,790 voix contre M. Sacré, candidat radical, il est allé siéger au centre gauche et il a voté constamment avec la majorité républicaine.

* **CHOISY-LE-ROI**, bourg de France (Seine), cant. et à 5 kilom. de Villejuif, arrond. et à 8 kilom. de Sceaux, sur la Seine; pop. aggl., 4,805 hab. — pop. tot., 5,099 hab. Cette localité a été, le 30 novembre 1870, lors du dernier siége de Paris, le théâtre d'une lutte qui se rattache à la grande opération tentée par l'armée française à Champigny pour forcer les lignes prussiennes. Dans la journée du 28, la troisième armée, commandée par le général Vinoy, était allée relever dans ses positions, sur la rive gauche de la Seine, les troupes de la deuxième armée. Dès le lendemain, la lutte s'engageait sur ce point; nos soldats avaient déjà presque chassé l'ennemi de L'Hay, où il s'était très-fortement établi, et l'amiral Pothuau, de son côté, avait enlevé la Gare-aux-Bœufs par un vigoureux coup de main. Mais alors le général Vinoy reçut avis que la grande opération à laquelle il coopérait en seconde ligne était ajournée par suite d'une crue imprévue de la Marne qui rendait impossible l'établissement des ponts, disent les relations officielles; parce que ces ponts étaient trop courts, suivant la croyance générale aujourd'hui. A cette nouvelle, le général Vinoy crut devoir donner l'ordre de la retraite et de l'évacuation de la Gare-aux-Bœufs, occupée par les 17e et 116e bataillons de la garde nationale.

Le lendemain, 30 novembre, la grande action s'engagea sur la rive droite de la Seine. Les troupes françaises partirent de Créteil et attaquèrent Montmesly, qu'elles occupèrent après avoir enlevé les tranchées ennemies avec un remarquable entrain. Mais bientôt les Prussiens revinrent en force, menaçant de tourner la position, et l'on commença à voir quelques hommes isolés quitter Montmesly; il devenait évident que nos troupes faiblissaient; des renforts ennemis descendaient par la route de Choisy-le-Roi, menaçant la droite du général Susbielle. Le général Vinoy comprit la nécessité urgente de porter ses troupes en avant, afin de rejeter les renforts ennemis sur leurs positions. En conséquence, la division Pothuau reçut l'ordre de se porter sur la Gare-aux-Bœufs, de l'enlever de nouveau et de pousser jusqu'aux premières maisons de Choisy-le-Roi. La brigade Blaise devait se déployer pour attaquer Thiais.

Le mouvement de nos troupes, dans la direction que nous avons indiquée plus haut, accusait de plus en plus leur retraite, tandis qu'une forte colonne ennemie apparaissait entre la Seine et Mesly, dans l'intention de tourner la droite de la division Susbielle. Il était donc urgent d'agir en débordant le flanc gauche des Prussiens qui la menaçaient. Les canonnières de Port-à-l'Anglais opérèrent aussitôt contre les positions ennemies de Thiais, de la Gare-aux-Bœufs, de Choisy-le-Roi, du carrefour Pompadour et de Montmesly; pendant ce temps-là, les pièces des redoutes de Vitry concentraient leurs feux sur la Gare-aux-Bœufs et Choisy-le-Roi. Une batterie de campagne quitta même les redoutes et s'avança au galop dans la direction de Choisy.

Dès que l'amiral Pothuau eut reçu l'ordre d'attaquer, il s'élança à la tête de ses troupes, à cheval et l'épée à la main. Malgré un feu des plus violents et des mieux conduits, nos intrépides marins, ayant à leur tête le capitaine de frégate Desprez, s'emparent de la Gare et s'y retranchent immédiatement. Aussitôt après, le capitaine Desprez veut exécuter lui-même, avec 25 marins, une reconnaissance sur Choisy-le-Roi; mais, à 100 mètres du village, il est atteint mortellement d'une balle dans le bas-ventre. C'était un de nos plus brillants officiers de marine. Ses troupes n'en accentuent pas moins leur mouvement sur Choisy, soutenues par l'artillerie de campagne et de position, par les canonnières et par les wagons blindés. A cette vue, sur l'autre rive de la Seine, la colonne prussienne s'arrête, le combat est interrompu et la division Susbielle se trouve ainsi dégagée. Les soldats de la marine n'avaient pu enlever Choisy-le-Roi, où l'ennemi s'était fortement retranché dans les maisons et jusque dans le cimetière. Au reste, le général Vinoy, jugeant le principal résultat atteint, donna l'ordre de la retraite; il fit même évacuer la Gare-aux-Bœufs, vaste bâtiment où l'amiral Pothuau eût pu abriter 400 ou 500 hommes. Malheureusement, il formait une sorte de saillant avancé, qui devait être très-exposé aux surprises. L'évacuation eut